



A2N
NODDE
NOOTO

CODE
DE BONNE CONDUITE
DU PERSONNEL DE A2N



Délibération Réf/N° 2024-09-A2N-AG/2024/08

Portant adoption du code de bonne conduite du personnel de l'Association Nodde Nooto (A2N)

L'Assemblée Générale,

Vu la Constitution du Burkina Faso ;

Vu la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 relative à la liberté d'association ;

Vu la Charte de la Transition du 13 novembre 2014 ;

Vu la loi n° 064-2015/CNT du 30 octobre 2015 portant liberté d'association ;

Vu le récépissé de déclaration d'existence N°96_05/MATS/PSNO/HC/DR du 12 juillet 1996 ;

Vu le récépissé de déclaration d'existence N°2007_002bis/MATD/RSHL/PSNO/HC/DR du 29 mars 2007 portant modification de textes constitutifs et changement de l'organe dirigeant ;

Vu le récépissé de déclaration de modification dans les textes constitutifs et de changement dans l'organe dirigeant N°2008-144/MATD/RSHL/PSNO/HC du 3 décembre 2008 ;

Vu le récépissé de déclaration de modification des textes constitutifs et de changement de l'organe dirigeant d'association N°2013-001/MATS/RSHL/G du 29 mai 2013 ;

Vu le récépissé de déclaration d'existence d'association N° N00000294501 du 15 décembre 2017 portant changement d'organe dirigeant d'association ;

Vu l'Attestation de renouvellement du récépissé de déclaration d'association N° N00000294501 portant modification de textes statutaires et composition d'organe dirigeant du 5 décembre 2019 ;

Vu de l'Attestation de renouvellement du récépissé de déclaration d'association N° N00000294501 portant sur la modification des textes statutaires et modification d'organe dirigeant du 23 septembre 2022 ;

Vu La lettre N°2024-05/A2N-AG/08 du 08 août 2024 portant convocation des membres de l'Assemblée Générale de l'Association Nodde Nooto ;

En sa treizième session ordinaire tenue le 31 août 2024 ;

Délibère,

Article 1 : Le code de bonne conduite du personnel de l'Association Nodde Nooto joint à la présente délibération est adopté.

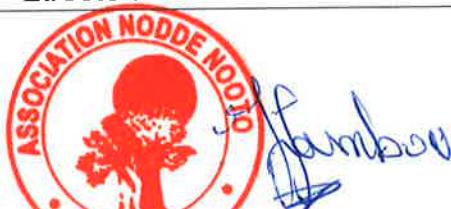
Article 2 : Les dirigeants, le personnel, les membres, les partenaires opérationnels, les prestataires de service agissant au nom et pour le compte de l'Association ont l'obligation de se soumettre aux dispositions de la présente politique.

Article 3 : Le Directeur Exécutif de l'Association Nodde Nooto (A2N) est chargé de l'application de présente délibération

Article 4 : La présente délibération prend effet pour compter de sa date de signature.

Dori, le 31 août 2024

La Présidente du Conseil d'Administration



Clarisse HONADIA/KAMBOU

Association Nodde Nooto (A2N)

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : DORI-Burkina Faso

BP 30 Dori - Secteur 1

Tél : 24 46 03 01 Fax : 24 46 00 14

N° Identification ONI N° 000002945 du 15-12-2017

E-mail : contact@noddennooto.org web : www.noddennooto.org

Préambule

L'Association Nodde Nooto (A2N) est une organisation non gouvernementale de droit Burkinabè, reconnue d'utilité publique, sans but lucratif à caractère laïque et apolitique.

Le projet associatif de A2N a été réfléchi sur un ciment fait de promotion d'égalité, d'impartialité, de neutralité, de non-discrimination et de transparence Nous œuvrons dans un esprit de co-construction, en respectant les valeurs et la dignité humaine ainsi que la préservation de l'environnement.

A2N a été suscitée pour répondre aux besoins fondamentaux des populations notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'accès à l'alimentation, à la terre, et à l'eau tout en respectant la nature.

A2N s'est engagée à promouvoir la culture de tolérance, de paix et d'intégration culturelle des communautés tant à l'intérieur des régions qu'entre les différentes régions du Burkina Faso dans le respect mutuel des valeurs de chacune.

A2N s'est engagée à promouvoir un développement durable et une assistance humanitaire aux populations du Burkina Faso dans le contexte de crise multidimensionnelle actuel et au respect de leur dignité et de leurs droits le plus fondamentaux.

A2N s'est engagée à soutenir les pouvoirs publics, dans leur rôle de garant de l'intérêt général, à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques publiques promotrices de conditions de vie meilleure.

A2N s'engage à répondre aux besoins urgents et à développer la résilience face aux situations de crise, à co-construire une gouvernance effective, et à promouvoir une croissance inclusive et durable.

Enfin, A2N s'engage à promouvoir un monde caractérisé par trois objectifs essentiels : éliminer toute forme d'exclusion, réduire au maximum les émissions de carbone et éradiquer la pauvreté.

Les valeurs qui fondent et guident nos interventions sont des principes immuables respectueux des droits et devoirs des populations bénéficiaires.

Ces six (6) valeurs et principes permettent à A2N de contribuer significativement à un meilleur équilibre du patrimoine foncier et écologique par la valorisation des initiatives communautaires. Il s'agit singulièrement de :

Valorisation des cultures, savoirs et savoir-faire locaux ;

Transparence : nous agissons conformément à nos engagements. Nous prônons la culture de la redevabilité, par la clarté dans l'élaboration et la mise en œuvre de nos budgets et programmes et le partage de l'information ;

Inclusion : nous fondons nos interventions sur les besoins et les préoccupations des communautés et des partenaires avec lesquels nous travaillons. L'engagement de l'ensemble des parties prenantes est un facteur clé de succès de nos interventions ;

Respect des droits humains ; par l'engagement à œuvrer à la préservation et à la promotion de la dignité et des droits fondamentaux des populations, à assurer la justice sociale, à favoriser le développement économique et social des régions du Burkina Faso, à renforcer la cohésion et à créer un climat propice à la paix au Burkina Faso ;

Respect de l'environnement par la préservation des écosystèmes ;

Genre et l'équité sociale : les besoins fondamentaux et les intérêts des femmes, des jeunes, des « groupes minoritaires » et des personnes vivant avec un handicap sont intégrés dans les approches de planification, de ciblage et de mise en œuvre de nos interventions.

Le présent Code de conduite a pour objet de présenter de manière claire les principales règles de conduite et de comportement auxquelles l'ensemble du personnel de A2N doit se conformer.

Ce **Code de conduite** est régi par :

- Les Statuts de A2N
- Le règlement intérieur de A2N ;
- Le règlement intérieur de travail de A2N ;
- La politique de A2N en matière de lutte contre la fraude et la corruption ;
- La politique d'A2N de prévention et de lutte contre les conflits d'intérêts ;
- La politique d'A2N de protection des données ;
- La politique d'A2N de genre ;
- La politique d'A2N de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ;
- La politique d'A2N de protection environnementale et sociale :
- Les procédures notamment le manuel des procédures administrative, financière et comptables de A2N.

Le Service des ressources humaines et le Service suivi évaluation de A2N, sont chargés de la mise à jour du présent code de conduite.

Le Service des ressources humaines de A2N est responsable de la diffusion du code de conduite à l'ensemble du personnel de A2N et de veiller à ce que chaque employé, bénévole, stagiaire et consultant en reçoive une copie, le lise attentivement, le comprenne et s'engage à le respecter.

La Direction Exécutive de A2N, est chargée d'assurer l'application et le respect du code de conduite. Elle est responsable de la formation du personnel sur les dispositions du code, de la gestion des rapports de violations présumées et de l'application des mesures disciplinaires lorsque nécessaire.

Au sens du présent **Code de conduite**, le personnel de A2N recouvre tous les salariés, bénévoles, stagiaires basés au siège ou sur les terrains et consultants indépendants travaillant sur commande de A2N.

Avant de signer ce code tout personnel, bénévole, stagiaire et consultant a l'obligation de lire soigneusement et comprendre l'intégralité du contenu de ce code. Si vous avez des questions, il est de votre responsabilité d'en faire part à votre supérieur hiérarchique désigné qui vous apportera des précisions requises.

En cas de non-respect de l'une des dispositions énoncées dans ce document, vous pouvez encourir une mesure disciplinaire, une procédure de licenciement voire une action en justice.

Il est de votre devoir de signaler toute violation du présent code à votre supérieur hiérarchique direct ou via les mécanismes de signalement acté dans les différents documents ci-dessus cités :

- Par e-mail : temoignages@noddenooto.org
- Ou par whatsApp au numéro 01 18 42 42

Il est du devoir de toutes les catégories de personnes soumises au respect du présent code d'informer les bénéficiaires et toute autre partie avec qui A2N travaille de l'existence de ce code que le personnel de A2N doit respecter, y compris les règles afférentes aux signalements des fautes et autres manquements du personnel de A2N. Tout signalement ou suspicion sera traité (e) avec la plus grande discrétion.

A2N s'obligera à traiter tout signalement de manquement ou violation au présent code de conduite.

Si vous occupez un poste de Responsabilité, vous portez aussi la responsabilité de montrer le bon exemple, d'offrir un cadre de travail propice au respect de ce présent code de conduite et de développer des conditions de travail et un environnement favorable.

Dans le cadre de l'approche de tolérance « zéro » qui sera adopté vis-à-vis des violations au présent code de conduite, il est de la responsabilité de chacun d'appréhender et d'adopter son comportement qu'il soit en tout temps et en tout lieu en conformité avec les valeurs et principes de A2N. Dans votre collaboration avec A2N, vous prenez l'engagement de respecter les règles énoncées ci-après :

1. Respect et inclusion

Je m'engage à respecter l'autre en toutes circonstances. Je respecterai toutes les personnes de manière égale, sans distinction ni discrimination basée sur leur nationalité, origine, genre, croyances religieuses, opinions politiques ou handicap.

- 1) **J'agirai** avec équité, honnêteté et tact, et je considérerai toute personne avec dignité et respect.
- 2) **Je respecterai** les lois nationales ainsi que les cultures, traditions, coutumes et pratiques en conformité avec les principes éthiques et les valeurs universelles promues par la convention des Nations Unies ;
- 3) **Je contribuerai** à promouvoir un environnement de travail harmonieux, basé sur l'esprit d'équipe, le respect mutuel et la compréhension d'autrui.
- 4) **Je porterai** une tenue appropriée, en adéquation avec mon poste et en fonction de l'environnement culturel dans lequel je travaille.

Par conséquent je ne me livrerai à aucune forme de discrimination, harcèlement ou abus (qu'il soit de nature physique, sexuelle ou verbale), d'intimidation ou d'exploitation, ni toute autre conduite pouvant porter atteinte aux droits d'autrui.

2- Comportement exemplaire et responsable

Je m'engage à adopter un comportement irréprochable, tant sur le plan professionnel que personnel, en accord avec les statuts et les valeurs de A2N, ainsi que le règlement intérieur de travail et les procédures établies dans le manuel de procédures. Je prends conscience de ma responsabilité individuelle dans mes actions et je m'abstiens d'abuser de ma position de représentant de A2N.

Je veillerai à ce que mes performances, tant personnelles que professionnelles, soient fondées sur une conduite respectueuse de l'environnement, du genre et de la diversité, sans aucune forme de discrimination.

Par conséquent,

Je rejette toute forme d'activités criminelle, illégale ou abusive, tel que le travail des enfants, la prostitution forcée, le trafic d'êtres humains ou de substances illicites, ainsi que toute activité en lien avec le terrorisme.

- **Je ne soutiendrai, ni ne tolérerai, ni n'encouragerai** en connaissance de cause le terrorisme ou des activités de personnes en lien avec le terrorisme ;
- **Je n'échangerai pas argent**, emploi, biens ou services, contre des faveurs sexuelles, et toute autre forme d'humiliation, de dégradation et de comportement abusif est interdite. Cela comprend les bénéficiaires des programmes.
- **Je ne demanderai, ni n'accepterai** une forme quelconque de rétribution personnelle, de service ou faveur d'un tiers -notamment des bénéficiaires - en échange de l'aide, du soutien ou des services apportés par A2N quelle qu'en soit la nature.
- **Je ne détiendrai pas**, ni ne profiterai de la vente de marchandises ou de substances illicites/illégales.
- **Je ne boirai pas d'alcool, ni ne consommerai** de substances susceptibles d'affecter mes capacités à exercer mes fonctions ou pouvant nuire à la réputation A2N. De la même manière, je ne conduirai en aucune circonstance un véhicule appartenant ou utilisé par A2N sous l'emprise de l'alcool ou de drogues. Je suis conscient que si j'avais connaissance d'un membre du personnel conduisant ou ayant conduit sous l'influence d'alcool ou de drogues, je me devrais de le signaler ; et qu'un tel manquement sera considéré comme une violation du Code de conduite et des règlementations de A2N en matière de sécurité, et entraînera des mesures disciplinaires.
- **Je n'accepterai pas** de pot-de-vin ni de cadeaux substantiels (à l'exception de présents d'une valeur estimée à moins de 10 000 F CFA que je signalerai immédiatement à mon responsable) que cela provienne de gouvernements, bénéficiaires, donateurs, fournisseurs ou toute autre partie.
- **Je n'aurai, aucune** relation d'affaire pour toute fourniture de biens ou de services ou d'emploi au nom de A2N avec ma famille, mes amis ou tout autre contact personnel/professionnel, pour toute fourniture de biens ou de services pour A2N ou tout emploi sans autorisation explicite.
- **Je n'utiliserai pas** d'ordinateur, ou tout autre matériel fourni par l'organisation, pour consulter, télécharger, créer ou distribuer des documents inappropriés tels que ceux liés à la pornographie ou à la pédophilie.
- **Je suis conscient que** l'exploitation et les abus sexuels constituent des fautes graves et sont par conséquent des motifs de mesures disciplinaires, y compris de renvoi sans préavis.
- **Je n'aurai pas** de relation sexuelle avec des enfants (des personnes de moins de 18 ans) quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement au niveau local. Une erreur sur l'âge d'un enfant ne constitue pas un argument de défense.

- **Je ne demanderai** pas un échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou autres formes de comportements humiliants, dégradants ou d'exploitation, et j'ai conscience que cela est interdit. Ceci concerne tout échange contre de l'aide due aux bénéficiaires ;
- **J'ai l'obligation** de créer et d'entretenir un environnement qui prévient l'exploitation et les abus sexuels et qui promeut la mise en œuvre de leur code de conduite. Les responsables, à tous niveaux hiérarchiques, ont une responsabilité particulière pour ce qui est d'appuyer et de concevoir des systèmes qui préservent cet environnement.
- **Je veillerai** à créer et maintenir un environnement sûr et respectueux, en protégeant les bénéficiaires contre toute forme d'exploitation ou d'abus, et en promouvant la mise en œuvre du code de conduite en matière de prévention des abus sexuels.
- **Je ne porterai** dans l'exercice de mes fonctions, ni armes ni uniformes militaires que ce soit dans les locaux ou dans les véhicules de A2N
- **Je protégerai** l'environnement et réduirai les risques d'impacts négatifs sur celui-ci.
- **Je minimiserai** avec vigilance, considération, prévoyance et anticipation les dommages causés à l'environnement, contribuerai positivement à l'identification de solutions aux problèmes environnementaux et je respecterai les réglementations et les standards environnementaux sur le plan professionnel comme personnel afin de limiter la pollution environnementale et de contribuer à la protection de l'environnement.
- **Je serai attentif** à réduire les impacts négatifs sur l'environnement, en respectant les réglementations et les normes environnementales, et en adoptant des pratiques durables dans mes activités professionnelles et personnelles.

3- Protection et bien-être des bénéficiaires

Je m'engage activement à protéger les bénéficiaires de A2N, conscients des épreuves auxquelles ils sont confrontés, particulièrement en période de catastrophes, et de leur vulnérabilité face à ceux qui détiennent un pouvoir de décision ou d'influence sur leur vie.

Je veillerai toujours à défendre les droits des plus vulnérables, notamment des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et les minorités ethniques ou religieuses, et tout autre groupe marginalisé ou défavorisé sur la base de critères sociaux, économiques ou culturels.

Par conséquent,

- **Je n'agirai pas**, d'une quelconque manière que ce soit, en violation avec les politiques et notamment en ce qui concerne la politique de A2N en termes de protection de l'enfance ; et je ne mettrai en position de danger aucun de nos bénéficiaires ;
- **Je respecterai** pleinement les politiques de A2N, en particulier en ce qui concerne la protection de l'enfance, et je m'assurerai de ne jamais mettre en danger aucun de nos bénéficiaires.

- **Je n'abuserai pas** du pouvoir et de l'influence que j'ai, du fait de ma position ou de mes fonctions, au détriment des vies et du bien-être des bénéficiaires.
- **Je n'abuserai** jamais de mon pouvoir ou de mon influence pour nuire à la vie ou au bien-être des bénéficiaires.

- **Je ne demanderai ou n'accepterai** aucun service ou faveur en échange d'assistance et de protection de la part des bénéficiaires, des membres du personnel ou d'un tiers.
- **Je refuserai** toute forme de contrepartie en échange de services ou de protection envers les bénéficiaires, que ce soit de leur part, de membres du personnel ou de tiers.
- **Je n'entamerai** aucune relation constituant une forme d'exploitation, qu'elle soit de nature sexuelle, sentimentale, financière ou liée à l'obtention d'un emploi avec des bénéficiaires.
- **Je m'abstiendrai** de toute relation sexuelle avec les bénéficiaires car elles reposent sur des rapports de pouvoir inégaux par nature, et risquent par conséquent d'entamer la crédibilité et l'intégrité du travail d'aide humanitaire.
- **Je n'omettrai pas** de mentionner toute information me concernant ayant trait à des condamnations ou mises en cause au pénal, ou poursuites au civil, plus particulièrement celles qui pourraient concerter l'abus d'enfants ; aussi bien celles préalables à mon embauche au sein de A2N, que celles en cours au moment de mon embauche ou que celles émergeant pendant la durée de mon contrat.
- **J'éviterai, minimiserai et prendrai en charge** les dommages que je cause à l'environnement et au climat, conformément au principe de « ne pas nuire » vis-à-vis des bénéficiaires qui sont régulièrement lourdement affectés par le changement climatique et la détérioration de l'environnement bien qu'ils en soient les moins responsables.

4- Sûreté et sécurité

Je m'engage à garantir ma propre sécurité ainsi que celle des autres en respectant les politiques et pratiques de sécurité de A2N et en signalant tout problème éventuel à mon responsable.

Par conséquent,

- **Je veillerai** à me familiariser et à respecter l'ensemble des règles et procédures globales et locales de A2N en matière de sécurité, de sûreté et de santé.

- **Je m'assurerai** de connaître et de respecter toutes les règles et procédures de sécurité, de sûreté et de santé de A2N, tant au niveau global que local.

- **Je n'adopterai pas** un comportement qui puisse présenter des risques pouvant nuire à ma sécurité et à celle des autres.
- **Je m'abstiendrai** de tout comportement pouvant mettre en danger ma sécurité ou celle des autres.

5- Gestion responsable des ressources et des biens de A2N

- **Je m'engage** à utiliser les ressources financières et les biens de A2N avec précaution, en évitant tout conflit d'intérêts entre mes activités professionnelles et personnelles. Voici les engagements que je prends à cet égard :
- **Je m'assurerai que**, les ressources de A2N ne soient pas détournées et les protègerai du vol, de la fraude ou de tout autre préjudice.
- **Je veillerai** à ce que les ressources de A2N ne soient ni détournées ni utilisées de manière frauduleuse ou préjudiciable.
- **Je signalerai** tout éventuel conflit d'intérêts avec un fournisseur, un prestataire de services ou un partenaire commercial (notamment relatifs à des liens familiaux ou à un lien actionnarial).
- **Je signalerai** tout conflit d'intérêts potentiel avec un fournisseur, un prestataire de services ou un partenaire commercial.
- **Je n'utiliserai pas** les bureaux, les biens de A2N ou le savoir acquis du fait de mes fonctions avec A2N pour un bénéfice personnel, qu'il soit financier ou autre, ou pour un bénéfice personnel d'un tiers, comprenant famille, amis ou leur entourage.
- **Je protègerai, gèrerai et utiliserai** de façon responsable et efficace les ressources humaines, financières et matérielles de A2N en gardant à l'esprit que ces ressources ont été mises à la disposition de A2N pour le bien des bénéficiaires et d'autres personnes soutenues par A2N ;
- **Je gèrerai** efficacement les ressources humaines, financières et matérielles de A2N dans l'intérêt des bénéficiaires et des personnes soutenues par l'organisation.
- **J'utiliserai efficacement et rigoureusement** les ressources mises à ma disposition par A2N. Cela inclut notamment la réduction de la quantité d'énergie utilisée, l'optimisation des voyages quand cela est possible, l'attention portée aux biens de A2N dans mes activités quotidiennes, la réduction de déchets, et lorsque cela est réalisable, la réutilisation, la réparation et le recyclage de matériel.
- **Je gèrerai** les fichiers électroniques et les archives de manière responsable en conservant à l'esprit la nécessaire protection de la vie privée. Les informations susceptibles d'être considérées comme illégales, injurieuses ou inappropriées ne doivent en aucune circonstance être traitées, téléchargées, stockées ni diffusées.
- **J'utiliserai** les équipements informatiques et les systèmes d'information mis à ma disposition dans le strict respect des principes et des règles définis dans la Charte d'utilisation des systèmes d'information de A2N.
- **J'utiliserai** les équipements informatiques et les systèmes d'information de A2N conformément aux règles définies dans la Charte d'utilisation des systèmes d'information.

Par conséquent,

- **Je ne chercherai pas** à obtenir de bénéfices personnels de mon emploi avec A2N, et résisterai à toute pression politique indue lors de mes prises de décisions. Plus particulièrement, je ne percevrai ni n'attribuerai aucun pot-de-vin, y compris de commissions illicites de quelque type que ce soit ;
- **Je ne demanderai ni n'accepterai**, de la part d'un quelconque gouvernement ou de toute autorité externe à A2N, des instructions concernant l'exercice de mes fonctions. Je n'accepterai aucune distinction honorifique, décoration, présent ou rémunération de quelque autorité que ce soit. Cela vaut également pour tout tiers externe à A2N, sans autorisation préalable ; à l'exception de présents symboliques évalués à moins de 10 000 F CFA ;
- **Je n'accepterai** aucun emploi ou occupation en dehors de A2N sans autorisation préalable. Je n'accepterai aucune rémunération complémentaire ou de subsides de la part d'un gouvernement ou d'une quelconque autre source.
- **Je n'aiderai pas** de personnes ou entreprises privées dans le cadre de leurs activités avec A2N quand cela pourrait constituer un traitement de faveur, qu'il soit réel ou perçu.
- **Je ne participerai** jamais à des activités relatives à l'achat de biens ou de services, ou à des activités relatives aux ressources humaines, lorsqu'il y a un potentiel conflit d'intérêts ; et j'agirai toujours en stricte conformité avec les instructions, manuels et politiques de A2N.

6- Confidentialité et communication responsable

Je m'engage à traiter avec soin les informations et les données de A2N, en préservant leur confidentialité et en faisant preuve de discréetion. Voici les engagements que je prends dans ce sens :

- **Je sauvegarderai** et utiliserai de manière responsable toutes les informations auxquelles j'ai accès du fait de mon emploi avec A2N.
- **Je mènerai** avec conscience mes tâches professionnelles, et je ne divulguerai aucune information confidentielle concernant les bénéficiaires et les personnes soutenues par A2N, les autres membres de l'équipe et autres partenaires professionnels.
- **Je ne divulguerai** aucune information confidentielle concernant les bénéficiaires, les membres de l'équipe et les partenaires de A2N.
- **J'appréhenderai** avec la précaution et la discréetion nécessaire les sujets d'ordre politique, militaire ou sécuritaire lors des communications officielles ou privées, et notamment conversations téléphoniques, messages téléphoniques, messages radio, courriers électroniques, réseaux sociaux et courriers.
- **Je ferai preuve** de précaution et de discréetion dans les communications sur des sujets politiques, militaires ou sécuritaires, que ce soit officiellement ou en privé.

- **Je m'assurerai**, lorsque je mènerai des activités de communication, que la description des personnes et les circonstances soient représentées avec justesse notamment en termes de capacité et de vulnérabilité. Je mettrai en œuvre tous les efforts nécessaires pour expliquer le contexte dans lequel les photos et récits seront utilisés et pour obtenir des personnes leur consentement pour utiliser leurs photos et leurs récits.

Par conséquent,

Dans le cadre de mes fonctions avec A2N et après avoir quitté A2N, je ne divulguerai à aucun tiers une quelconque information confidentielle ayant été portée à ma connaissance pendant ma période de travail au sein de A2N, sauf dans le cadre d'une requête légale. J'ai conscience que toute violation du secret professionnel, tant pendant ma période d'emploi avec A2N qu'après avoir quitté l'organisation, peut conduire à une demande de réparation et/ou de poursuites.

- **Je ne divulguerai** aucune information confidentielle de A2N à des tiers, sauf dans le cadre d'une demande légale, que ce soit pendant ou après ma période d'emploi avec l'organisation.
- **Sans l'accord préalable** du Directeur Exécutif ou du Service en charge de la Communication, je ne ferai aucune déclaration aux médias ou aux journalistes au nom de A2N ;
- **Je ne ferai** aucune déclaration aux médias ou aux journalistes au nom de A2N sans l'accord préalable du Directeur Exécutif ou du Service en charge de la Communication.
- **Sans l'accord préalable** du service de la communication, je ne ferai aucun communiqué, à la presse -ou toute autre agence de presse-, ne soumettrai aucun article, livre ou tout autre matériel pour publication, y compris sur des blogs, des sites internet, des médias en ligne, des réseaux sociaux et des forums en ligne, si ces publications concernent A2N ;
- **Je n'émettrai** aucun communiqué de presse ni ne soumettrai aucun article pour publication concernant A2N sans l'accord préalable du service de la communication.
- **Je m'engage** à utiliser de manière responsable toute plateforme de média social personnelle incluant Facebook et Twitter, conformément à la législation en vigueur d'une part et des règles listées dans ce présent Code de conduite d'autre part. Sur ces plateformes personnelles, je ne révélerai aucun sujet professionnel confidentiel ni ne divulguerai aucune information confidentielle relative à des bénéficiaires, ou des personnes soutenues par A2N, membres de l'équipe et autre relation de travail, ni ne représenterai A2N en aucune façon.
- **J'utiliserai** de manière responsable mes plateformes de médias sociaux personnels, en évitant de divulguer des informations confidentielles de A2N et en ne représentant pas l'organisation de manière inappropriée. Sur ces plateformes personnelles, je ne révélerai aucun sujet professionnel confidentiel ni ne divulguerai aucune information confidentielle relative à des bénéficiaires, ou des personnes soutenues par A2N, membres de l'équipe et autre relation de travail, ni ne représenterai A2N en aucune façon.

Afin que soient réunies toutes les conditions nécessaires à l'application du présent Code de conduite, nous ne devons pas nous contenter de l'appliquer individuellement mais nous avons également une

obligation de faire rapport au sein de A2N de tout potentiel incident, abus ou problème dont nous aurions été témoins ou informés.

Par conséquent,

- Si je pressens ou soupçonne un acte d'exploitation ou d'abus sexuels de la part d'un collègue, quel que soit l'employeur de ce collègue, il ou elle doit signaler de telles préoccupations via les mécanismes de signalement établis par l'organisation (temoignages@noddenooto.org)
- Je ferai rapport, par le biais des canaux appropriés, de toute situation me paraissant contraire aux standards contenus dans le Code de conduite.

J'ai conscience du fait que toute violation du présent Code de conduite peut entraîner une action disciplinaire, un licenciement voire des poursuites légales, et que tout(e) accusation ou signalement intentionnellement mensonger (ère) sera considéré(e) comme une violation du Code de conduite et donnera lieu à une action disciplinaire.

En apposant ma signature et la mention "j'ai lu, j'ai compris, j'approuve", je reconnais avoir pris connaissance du présent Code de Conduite de l'Association Nodde Nooto (A2N). J'adhère ainsi aux principes et aux normes énoncés dans ce Code de Conduite et exprime mon engagement envers l'intégrité, l'éthique et la responsabilité dans toutes mes actions et interactions au sein de l'organisation. Je suis conscient que tout manquement à ces principes peut entraîner des mesures disciplinaires, des sanctions administratives ou même la résiliation de mon contrat, conformément aux politiques de A2N.

Précédé de la mention

Mention « *j'ai lu, j'ai compris, j'approuve* » (en manuscrit) :

Date
Lieu
Nom et prénom
Signature	